



FEDERATION DES PERSONNELS DES SERVICES PUBLICS ET DES SERVICES de SANTE  
**FORCE OUVRIERE**  
153-155, Rue de Rome – 75017 PARIS  
Tél. : 01.44.01.06.00 / Mail : : fo.territoriaux@fosps.com et fo.sante-sociaux@fosps.com

Du 9 mars 2009

## Prestations familiales 2009

### Sommaire :

- Montant mensuel après CRDS des principales prestations familiales au 1<sup>er</sup> janvier 2009
- Prestations familiales au 1<sup>er</sup> janvier 2009 – Plafonds des ressources



Le montant des prestations familiales est revalorisé de 3 %.

Les plafonds de ressources, traditionnellement revalorisés au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, sont désormais réévalués au 1<sup>er</sup> janvier.



**MONTANT MENSUEL APRES CRDS DES PRINCIPALES PRESTATIONS FAMILIALES**  
**AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2009**  
**France Métropolitaine et DOM Fonction publique**

**METROPOLE**  
**Base de calcul (BMAF) : 389,20 €**

**ALLOCATIONS NON SOUMISES A CONDITIONS DE RESSOURCES**

<b>ALLOCATIONS FAMILIALES</b>	
2 enfants	123,92 €
3 enfants	282,70 €
4 enfants	441,48 €
Par enfant supplémentaire	158,78 €
Majoration par enfant de 11 à 16 ans (1)	34,86 €
Majoration par enfant de plus de 16 ans (1)	61,96 €
Forfait d'allocations familiales	78,36 €

<b>ALLOCATION DE SOUTIEN FAMILIAL (par enfant)</b>	
Orphelin de père et de mère (ou assimilé)	116,18 €
Orphelin de père ou de mère (ou assimilé)	87,14 €

<b>ALLOCATION PARENTALE D'EDUCATION (pour les naissances multiples)</b>	
Cessation complète d'activité	552,11 €
Activité au plus égale au mi-temps	365,07 €
Activité comprise entre mi-temps et 4/5ème	276,08 €

<b>ALLOCATION D'EDUCATION SPECIALE (par enfant handicapé) (2)</b>	
Allocation de base	124,54 €
Complément 1ère catégorie	93,41 €
Complément 2ème catégorie	252,98 €
Complément 3ème catégorie	358,06 €
Complément 4ème catégorie	554,88 €
Complément 5ème catégorie	709,16 €
Complément 6ème catégorie (id.majoration tierce personne)	1 018,91 €

<b>MAJORATION D'AFEAMA (par enfant)</b>	
<b>Enfant de 3 à 6 ans</b>	
Montant maxi	113,74 €
Montant médian	89,92 €
Montant mini	74,51 €

<b>ALLOCATION JOURNALIERE DE PRESENCE PARENTALE AJPP</b>	
<b>Couples</b>	41,17 €
<b>Personnes seules</b>	48,92 €

<b>COMPLEMENT DE LIBRE CHOIX D'ACTIVITE</b>	
<b>* Si perception de l'allocation de base</b>	
Cessation complète d'activité	374,17 €
Activité au plus égale au mi-temps	241,88 €
Activité comprise entre mi-temps et 4/5ème	139,53 €
<b>* Sans allocation de base</b>	
Cessation complète d'activité	552,11 €
Activité au plus égale au mi-temps	419,83 €
Activité comprise entre mi-temps et 4/5ème	317,48 €



<b>COMPLEMENT OPTIONNEL DE LIBRE CHOIX D'ACTIVITE (Colca)</b>	
En complément allocation de base	611,59 €
Sans allocation de base	789,54 €

<b>COMPLEMENT DE LIBRE CHOIX DE MODE DE GARDE</b>	
<b>Enfant de moins de 3 ans</b>	
Taux maxi	441,63 €
Taux médian	278,48 €
Taux mini	167,07 €
<b>Enfant de 3 à 6 ans</b>	
Taux maxi	220,82 €
Taux médian	139,27 €
Taux mini	83,54 €

#### ALLOCATIONS SOUMISES A CONDITIONS DE RESSOURCES

<b>P.A.J.E. prime à la naissance</b>	
Par enfant	889,72 €

<b>P.A.J.E. prime à l'adoption (enfants adoptés à/c du 1er août 2005)</b>	
Par enfant	1 779,43 €

<b>P.A.J.E. allocation de base</b>	
Par enfant	177,95 €

<b>Complément familial</b>	
3 enfants de plus de 3 ans	161,29 €

<b>Allocation de parent isolé (revenu mensuel garanti)</b>	
Femme enceinte sans enfant	583,80 €
Majoration par enfant	194,60 €

<b>Prime de déménagement</b>	
Montant maximum	934,08 €
Majoration pour enfant > 3ème	77,84 €

<b>Allocation de rentrée scolaire (ARS) rentrée scolaire 2009</b>	
Pour un enfant de 6 à 10 ans	282,17 €
Pour un enfant de 11 à 14 ans	297,70 €
Pour un enfant de 15 à 18 ans	308,05 €

<b>Complément pour frais de l'AJPP</b>	
(si frais >= 102,74 € mensuels)	105,30 €

(1) A l'exception de l'aîné des familles de deux enfants

(2) majoration spécifique pour parent isolé :

2e catégorie : 50,60 € ;

3e catégorie : 70,06 € ;

4e catégorie : 221,84 € ;

5e catégorie : 284,12 € ;

6e catégorie : 416,44 € ;

## PRESTATIONS FAMILIALES AU 1er JANVIER 2009

Les plafonds de ressources sont réévalués de 1,5% au titre du coût de la vie, et de 20% pour compenser la suppression de l'abattement de 20% sur les revenus.

A noter : l'allocation d'adoption, l'APJE sont arrivées à expiration. L'AGED et l'AFEAMA subsistent pour les enfants nés avant 2004.

### PLAFONDS DE RESSOURCES

#### Complément familial, complément pour frais de l'AJPP (ménage 1 revenu)

Revenus nets catégoriels 2007

	Métropole
1 enfant	23 951 €
2 enfants	28 741 €
3 enfants	34 489 €
4 enfants	40 237 €
Par enfant supplémentaire	5 748 €
Majoration isolé ou ménage où les 2 conjoints travaillent	7 702 €

#### Allocation de rentrée scolaire

Revenus nets catégoriels 2006

1 enfant	21 991 €
2 enfants	27 066 €
3 enfants	32 141 €
4 enfants	37 216 €
Par enfant supplémentaire	5 075 €

#### A.G.E.D.

Revenus nets catégoriels 2007

Enfant de 3 à 6 ans ou APE taux partiel	50 % des cotisations sociales dans la limite de 570 €/trim.
---	---

#### Majoration d'A.F.E.A.M.A. (Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée)

Revenus nets catégoriels 2007

Nombre d'enfants à charge	Inférieurs à	Ne dépassant pas	Supérieurs à
Un enfant	17 857 €	24 553 €	24 553 €
Deux enfants	21 978 €	30 219 €	30 219 €
Par enfant en plus	4 121 €	5 666 €	5 666 €
<b>Age de l'enfant</b>	<b>Montant mensuel de l'aide (après CRDS)</b>		
Plus de 3 ans	113,74 €	89,92 €	74,51 €

#### PAJE prime à la naissance ou à l'adoption, allocation de base

Revenus nets catégoriels 2007

##### Plafonds de ressources

Nombre d'enfants	Couples avec un seul revenu d'activité	Parents isolés ou couples avec deux revenus d'activité
1	32 813 €	43 363 €
2	39 376 €	49 926 €
3	47 251 €	57 801 €
Par enfant suppl.	7 875 €	7 875 €

<b>PAJE Complément mode de garde</b> Revenus nets catégoriels 2007			
<b>Nombre d'enfants à charge</b>	<b>Inférieurs à</b>	<b>Ne dépassant pas</b>	<b>Supérieurs à</b>
Un enfant	19 513 €	43 363 €	43 363 €
Deux enfants	22 467 €	49 926 €	49 926 €
Trois enfants	26 010 €	57 801 €	57 801 €
<b>Age de l'enfant</b>	<b>Montant mensuel de l'aide (après CRDS)</b>		
Moins de 3 ans	441,63 €	278,48 €	167,07 €
Plus de 3 ans	220,82 €	139,27 €	83,54 €

<b>Montants des plafonds de prise en charge des cotisations en cas de garde par une employée à domicile</b>	
Enfants de moins de 3 ans	408 €
Enfants de 3 à 6 ans	204 €

